

Image not found or type unknown



Modification d'aide juridictionnelle

Par **lamouche42**, le **29/03/2012** à **09:23**

Bonjour,

Mon amie est actuellement en procédure de divorce avec son mari, et nous avons demandé l'aide juridictionnelle qui a été acceptée à 40 %. Notre situation familiale a changé du fait qu'un de ses enfants majeur (handicap moteur) et sa jeune fille de 13 ans nous ont rejoint. Est-il possible de faire modifier le taux de prise en charge suite à ce changement de situation sans que la procédure de divorce soit altérée par cette demande ?

merci d'avance pour vos commentaires.